

**Mairie de Tessancourt-sur-Aubette
CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 12 janvier 2015

L'an deux mille quinze le douze janvier à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Paulette FAVROU Maire de la commune de Tessancourt

PRESENTS : M. MARTINEZ Y., M. ROUARD, M REUBRECHT, Maires Adjoints ; M. BASSET, Mme BUCHERT-TEIXEIRA, Mme DUBERNARD-MARCEROU, M. CISSE, M. HÜE, Mme LORENCE, M. MARTINEZ M., Mme MULLER, Mme RAKOTOMALALA, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : M. FIEVET pouvoir à Mme FAVROU ; Mme PHILIPPE pouvoir à M. MARTINEZ Youri

SECRETAIRE : Madame BUCHERT-TEIXEIRA

Madame le Maire demande si tous les conseillers ont été destinataires de leur convocation et donne lecture de l'ordre du jour. Elle demande s'il y a des remarques particulières sur les points à aborder.

Le quorum est atteint.

**Le compte rendu du 24 novembre 2014 n'ayant pas fait l'objet de remarques,
est approuvé**

La séance est ouverte

I PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe que Madame SANCHEZ, Agent Stagiaire depuis le 1^{er} janvier 2014, est en congé de maladie depuis le 13 octobre 2014 et ne peut être titularisée, sa période de stage est donc suspendue jusqu'à sa reprise.

Au vu des circonstances,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le report de stage de Madame SANCHEZ jusqu'à sa reprise à temps complet.

II LOGEMENTS COMMUNAUX

1. Ajustement des loyers :

La commission logement qui s'est réunie le 6 janvier 2015 propose d'appliquer l'augmentation pour 2015 sur la base de l'IRL.

- Mlle Roletti Laetitia : loyer 368 € porté à 374 € au 1^{er} janvier 2015, un titre de recouvrement au mois de février 2015 s'élèvera à la somme de 380 € (rappel de 6 € sur loyer de janvier 2015 déjà émis en recouvrement).
- M. et Mme BOURGEOIS : loyer 632 € porté à 638,50 € au 1^{er} janvier 2015, un titre de recouvrement au mois de février s'élèvera à la somme de 638,50 € en raison du terme à échoir des loyers.
- Mme GUILLEMIN / M. TIFRIT : loyer 1100 € au 1^{er} janvier 2015 porté à 1111 €, un titre de recouvrement au mois de février s'élèvera à la somme de 1122 € (rappel de 11 € sur loyer de janvier 2015 déjà émis en recouvrement).

Le conseil à l'unanimité accepte l'augmentation proposée sur les loyers au 1^{er} janvier 2015

Autorise Madame le Maire à signer la délibération.

III FINANCES

1. Délibération autorisant le paiement dans la limite du ¼ des crédits ouverts sur le Budget principal 2014 :

Madame le Maire précise que des factures liées aux travaux d'investissement doivent être réglées aux entreprises, concernant les travaux sente des Vachères et Chemin du Moulin d'Orzeau et que la loi des finances autorise le paiement dans le quart des crédits ouverts sur le Budget 2014.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L 1612-1,

Considérant la réception de nouvelles factures à régler avant le vote du Budget 2015,

Considérant la possibilité en l'absence d'adoption du Budget Primitif 2015 qui sera voté fin mars 2015 d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement,

Considérant, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Autorise Madame le Maire à signer la présente délibération.

IV TRAVAUX

1. Dossiers éligibles à la demande de subventions de la réserve parlementaire et sénatoriale :

Monsieur Rouard, Maire Adjoint chargé des travaux, explique que certains travaux en cours peuvent faire l'objet de demandes de subventions de la réserve parlementaire et sénatoriale.

1. Travaux chemin des Petites Fontaines « chaussée et dépendances » pour faire la liaison au niveau du revêtement. Cette voie est très dégradée avec un ravinement important.

Monsieur ROUARD explique les motifs qui conduisent à demander la réserve parlementaire pour ce dossier :

- assurer la sécurité des piétons et des enfants qui convergent vers le collège ;
- supprimer les ravinements d'eau chez les riverains lors de fortes pluies.

Ce dossier est subventionné par le contrat triennal puis par une subvention complémentaire de 17 460 €.

Le conseil ayant entendu l'exposé de Monsieur ROUARD, autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour établir le dossier et signer la délibération.

V ET VI COMMISSIONS ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Monsieur Youri MARTINEZ, Maire Adjoint chargé de l'urbanisme et de l'environnement, présente au conseil le travail engagé par les deux commissions :

1. URBANISME :

Zone N (naturelles) : réhabiliter les zones N afin de les mettre en conformité avec le règlement du PLU (toujours en cours) afin que ces zones soient préservées.

2. ENVIRONNEMENT :

Enherbement du Cimetière :

Monsieur Youri MARTINEZ et Monsieur Denis ROUARD informent qu'un architecte paysagiste travaille actuellement sur ce projet en concertation avec le PNR. A ce stade, une recherche des entreprises pour réaliser le projet est en cours. La mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} semestre 2015. Ce dossier est subventionné en partie par le PNR, et sous réserve, par une subvention parlementaire.

Le conseil ayant entendu l'exposé de M. ROUARD et de M. MARTINEZ, autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour établir le dossier et signer la délibération

Rond-point Simply Market :

La commission Environnement a validé le projet d'embellissement du rond point. Une convention tripartite (Tessancourt-Meulan-Conseil général des Yvelines) doit être signée.

Il est prévu :

- 1) Par la ville de Meulan la mise en œuvre des travaux + entretien (matériel et personnel) ;
- 2) Par la commune de Tessancourt et la participation de Simply Market, la fourniture des végétaux (vivaces).

Monsieur GARDEL Éric, Directeur de Simply Market participe à hauteur de 50 % aux frais de fournitures de végétaux, ainsi que Monsieur Ouareski

En conclusion, une belle entrée du village pour Tessancourt, le coût global du projet est de 4000 € dont 900 € à la charge de la commune.

VII DEPARTEMENT DES YVELINES

1. Réponse de M. BEDIER : Suite au courrier de demande de mise en sécurité du tunnel et d'une étude générale de circulation sur la D 922, Madame le Maire donne lecture de la réponse faite par M. BEDIER, président du Conseil général, en date du 15 décembre 2014.

La réponse faite par le Conseil général ne convient pas aux élus. Effectivement il avait notamment été demandé une signalisation horizontale et verticale (zébras) à cette intersection.

Le Conseil général propose d'effectuer la rénovation du tunnel si les communes de Meulan et de Tessancourt s'engagent à l'entretenir et prendre en charge les coûts d'éclairage. Une convention pourrait être signée à cette fin.

Comme précisé lors du dernier conseil, le tunnel n'est pas avenant, celui-ci devrait être balisé, Madame le Maire de Meulan doit rencontrer le Chef du Service Territorial Urbain le 16 janvier 2015 et va rappeler la demande faite par Tessancourt.

VIII DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur MARTINEZ présente trois déclarations d'intention d'aliéner à l'assemblée délibérante :

Propriété de Monsieur et Madame LAURENT sise 7 chemin de la Marèche maison + terrain d'une superficie de 721 m², section F 331-334, prix 210 500 €.

Propriété de Monsieur et Madame CUINET sise 9 résidence des Coteaux maison + terrain en copropriété section F 610, prix 176 000 €.

Propriété consorts HALGAND sise 2 rue du Menneton maison + terrain d'une superficie de 1250 m², section E 28-29, prix 180 000 €.

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption.

IX QUESTIONS DIVERSES

1. Point travaux effectués à la Bibliothèque :

- 1) Eclairage installé au-dessus de la bibliothèque système LED à détecteur ;
- 2) Poste informatique à changer et étude de la mise en place d'un nouveau logiciel.

2 Points travaux Ecole :

- 1) Travaux de la toiture effectués pendant les vacances de Noël ;
- 2) Dégâts des eaux : effondrement partiel du plafond au-dessus des toilettes de la maternelle, après déclaration faite auprès de notre Assureur Groupama, les travaux ont pu être effectués avant la rentrée scolaire de janvier. La totalité du montant des travaux est prise en charge par l'assureur.
- 3) Portes de la cantine, celles-ci ayant été montées à l'envers lors de la construction en 2001 (ouverture vers l'extérieur) un joint provisoire a été posé, en attente de devis pour travaux.

3. Compte rendu des interventions des pompiers sur la commune :

Madame le Maire donne le détail des interventions des pompiers sur le territoire de la commune pour l'année 2014, en augmentation par rapport à 2013 :

81 interventions recensées en 2014 contre 59 en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17

Signatures :

Mme FAVROU P., Maire
(Pouvoir de M. FIEVET)

M. MARTINEZ Y.
(Pouvoir de Mme PHILIPPE)

M. FIEVET G.
(Absent, Pouvoir à Mme FAVROU)

M. REUBRECHT M.
(Pouvoir de M. HÜE)

M. ROUARD D.

Adjoints

M. BASSET X.

Mme BUCHERT-TEIXEIRA M.

M. CISSE Y.

M. HÜE J.P
(Absent, Pouvoir à M. REUBRECHT)

MME LORENCE B.

Mme DUBERNARD-MARCEROU R.

M. MARTINEZ M.

Mme MULLER D.

Mme PHILIPPE K.
(Absente, pouvoir à M. MARTINEZ Y.)

Mme RAKOTOMALALA A-L.

Conseillers municipaux